

# CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2008

## PROCES-VERBAL

**La séance est ouverte à 17 h 00.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Claude MESANGROAS, Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Christine MORICE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Charles GEX, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Marie-Laure CHURET, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA, Pierre CARTAL, Jennifer DELI, Charlotte BERNAT, Rachel CASTELLAN, Josiane SICCARDI, Philippe UNIA, Hervé STASSINOS, Véronique VERA, Louis ZUNINO, Paule CONFORTINI, Gérard AXIOTIS, Roger GELY, Roland JOFFRE, Maryse BASTOUL.

**POUVOIRS** : Monsieur GARNIER à Madame VERA

**ABSENTS** : NEANT

**SECRETAIRE de SEANCE** : Mademoiselle Rachel CASTELLAN

=====

**Monsieur le Maire prend la parole** : « Mes chers collègues, il est commun d'affirmer que le temps s'égrène à grande vitesse, mais dois-je vous faire l'aveu que depuis le 16 Mars, j'ai l'impression que les semaines courent comme des jours. En politique comme dans la vie, le temps est précieux, il est donc fondamental de rester maître de l'horloge pendant les six années à venir, car prévoir et savoir anticiper seront des vertus qui permettront de réussir au mieux notre mandat.

Réussir : la réussite en politique prend souvent une connotation péjorative surtout quand on a la faiblesse de la personnaliser, quand on la réduit à une seule dimension individuelle. Mon challenge de Maire est de prendre à contre-pied cette définition. Ma seule préoccupation est la réussite d'une équipe et qui plus est, la réussite d'une Ville. Vous me direz, le conseil délivre des mots et seulement des mots, mais notre engagement quotidien produira, lui, des actions claires et concrètes. Mes chers collègues, je me permets de nous rappeler les raisons essentielles de notre présence régulière autour de ces longues tables du Conseil. Nous sommes des Elus de la République, des Elus du Peuple. Force est de constater que ce Peuple est aujourd'hui, en attente d'une action efficace, concrète, proche de ses besoins. Sur le plan national, la crise n'épargne personne. Le pouvoir d'achat, thème central s'il en fût de la campagne présidentielle, reste la problématique principale du quotidien des français. Comment assumer son essentiel, quand on est un travailleur précaire ou en situation de chômage. Comment honorer un loyer de plus en plus élevé, son plein d'essence, ses courses

d'alimentation, ses crédits, l'éducation de ses enfants, ses loisirs et ses vacances sans que les fins, ou pire, les débuts de mois génèrent angoisses et situations catastrophiques. La réalité sociale de nos concitoyens est une donnée qu'il faut prendre en compte à tous les échelons de décision et même si la sociologie du Pradet est loin d'être la plus paupérisée de T.P.M., nous n'échappons pas à cette réalité sociale.

En notre qualité d'élus locaux, nous avons notre rôle à jouer pour améliorer les conditions de vie de chacun, en travaillant sur l'habitat par exemple, en maîtrisant la destination de notre foncier, en aménageant avec responsabilité vis-à-vis des générations futures, en développant l'offre de service public de proximité, en ouvrant les portes de la Culture et du Sport à tous les publics, en générant du lien social et de la solidarité. Oui, mes chers collègues, un Maire, un Adjoint, un Conseiller municipal peut et doit agir pour que le quotidien de ses administrés s'améliore. C'est dans cet état d'esprit que ce soir, nous allons notamment débattre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Les Pradétans ont clairement choisi l'option, ils nous ont tracé un chemin à suivre. Ils ont surtout exprimé la volonté de ne pas défigurer leur cadre de vie, de respecter consciencieusement les atouts et les richesses de notre Ville. Mais aujourd'hui, il ne s'agit plus d'opposer un camp face à un autre, mais bien de définir ensemble, le cadre qui nous permettra de préparer le meilleur projet pour les Pradétans.

Comme je m'y étais engagé, je souhaite associer un maximum de volontés citoyennes pour faire de ce P.L.U. un grand projet fondateur d'un mieux être durable. Notre appel à participation a d'ailleurs été un vrai succès, puisque près d'une centaine de Pradétans s'est portée candidate, avec une réelle motivation. Avec mon premier Adjoint, Bernard PEZERY, nous allons y revenir avec précision dans quelques minutes.

Je souhaitais également, dans ce préambule, souligner la mise en place des commissions d'étude ouvertes à tous les élus. La Commission développement durable et celle de l'aménagement du territoire se sont déjà réunies et bientôt celle des Sports en fera de même. Ces Commissions sont de véritables espaces de travail, constructifs, approfondissant la réflexion, permettant de qualifier davantage nos décisions. Je vous invite donc à y participer activement pour y apporter votre contribution.

Nous tissons peu à peu, mais très sûrement, une toile de réflexion et de concertation qui n'oublie personne, ni même vous, mes chers collègues de l'opposition. Car, contrairement à ce que j'ai pu lire de plume audacieuse, mais un tant soit peu décalée de la vérité, je ne manque à aucun de mes devoirs de Maire, respectueux de son opposition. Le 30 Avril dernier, je vous annonçais un dispositif vous accordant la plénitude de vos droits. Je le répète, au moins pour les tympanes incrédules, je le respecterai à la lettre. Vous avez été récemment invités à produire une tribune d'expression libre qui sera publiée dans le magazine de Juin et nous sommes actuellement à la tâche pour achever les travaux du bureau qui vous sera livré dans les prochaines semaines. Il me semble qu'en seulement deux mois, nous avons beaucoup fait. En retour, j'attends de vous la responsabilité et le souci constant de l'intérêt général.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je vous informe de la date de notre prochain Conseil. De façon exceptionnelle, je le convoquerai un Samedi, précisément, le 21 Juin à 9H00, afin que nous délibérions autour des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Pour en revenir à ce soir, nous avons à traiter dix projets de délibérations. Je vais donc immédiatement vous rapporter la première proposition portant sur l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 9 Juillet 2007 relative au P.L.U. ».

## **1. Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2007 relative au P.L.U**

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Exposé des détails de la procédure par **Monsieur Bernard PEZERY**.

L'objectif d'un P.L.U., c'est d'arriver à trouver un équilibre entre le renouvellement urbain et le développement urbain. Le P.L.U., tel que l'envisage l'équipe municipale, dans le cadre des différents ateliers d'urbanisme, s'appuiera sur ce premier axe, afin d'éviter un étalement urbain trop important. Il conviendra de travailler au niveau de l'emprise équivalente au P.O.S. actuel, de définir les contours et de limiter l'étalement urbain, en vue d'une gestion économe de l'espace.

Le deuxième axe, c'est la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et des paysages. Le troisième axe concerne la maîtrise et l'accessibilité de l'habitat.

### La procédure d'élaboration d'un P.L.U. se déroule en plusieurs étapes :

La première partie a été élaborée par l'ancienne municipalité, du mois de Juin 2002 au mois de Juillet 2007. La première étape a consisté en l'élaboration d'un diagnostic, qui a duré un an. Le diagnostic a mené à l'élaboration du P.A.D.D. qui a été réalisé au cours d'un débat final en Conseil municipal. Par la suite, l'élaboration du zonage (UA, UB, UC, Naturelle) et du règlement (permet de voir les aspects spécifiques à travers chaque zone) a été effectuée.

Le 9 Juillet 2007, le projet de P.L.U. a été arrêté.

Aujourd'hui, la délibération présentée en Conseil municipal vient remettre en cause ce projet afin d'en proposer un autre à la population à travers une large concertation. Techniquement, il est proposé d'adapter le P.A.D.D., afin qu'il soit conforme aux orientations de 34 % des Pradétans et de celles menées par l'équipe municipale.

L'adaptation du P.A.D.D. sera réalisée par le biais des différents groupes de travail dénommés « Ateliers d'urbanisme » qui auront lieu entre le mois de Juin 2008 et le mois de Novembre 2008. A l'issue de ces réunions, le P.A.D.D. sera présenté à nouveau en débat devant le Conseil municipal pour le présenter aux Pradétans et aux Conseillers municipaux. Par conséquent, une nouvelle élaboration du zonage et du règlement en cohérence avec le nouveau P.A.D.D. amendé sera établie. Cette partie de la procédure s'étendra du mois de Décembre 2008 au mois de Février 2009. L'élaboration du zonage n'a pas été présentée sous forme de publication aux Pradétans, mais elle a été évoquée dans le cadre de la Commission « Aménagement du territoire ». Cette phase se déroulera sous la forme de groupes de travail avec les Pradétans, avec les responsables de C.I.L. pour examiner la meilleure façon de décrire le zonage à travers le P.A.D.D. et le règlement.

Le nouvel arrêt du projet de P.L.U. est prévu pour le mois de Mars 2009. A la suite de cette étape a lieu une phase administrative (durée entre 6 et 9 mois) consistant dans la consultation des personnes publiques associées : la Commission des sites, l'enquête publique. L'équipe municipale prévoit une approbation du P.L.U. entre le mois de Septembre et le mois de Décembre 2009.

Les grandes orientations prônées pendant la campagne et sur lesquelles se fondent l'élaboration du nouveau P.L.U. sont : la préservation et l'amélioration de la qualité de vie des habitants, une politique fondée sur le développement durable comprenant la mobilité, l'amélioration des conditions de déplacement, l'habitat, vivre ensemble, solidarité et tolérance, économie, tourisme agriculture, développement et qualité de vie.

**Monsieur PEZERY** définit les différentes notions abordées.

La mobilité est conçue de manière à favoriser les transports en commun *intra muros*, les lignes spécifiques vers La Garde et vers la gare, ainsi que le transport en T.E.R.. Il est également prévu de développer les modes de déplacement doux, tels que les voies vertes et les pistes cyclables (la piste cyclable actuelle étant destinée à devenir une voie verte), ou bien des pistes transverses pour amener les personnes soit vers les massifs soit vers les plages. En ce qui concerne l'aménagement des trottoirs, sont particulièrement visées, les familles, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées....

Le plan de circulation c'est-à-dire la déviation et les différents carrefours.

S'agissant de l'Habitat, **Monsieur PEZERY** présente des statistiques provenant de l'I.N.S.E.E. portant sur l'évolution de la population entre 1968 et 1999. Sur ce point, le Pradet se situe dans une évolution identique à celle des Communes du Revest, de Carqueiranne ou d'Ollioules. Si on projette cette évolution par rapport à une densité d'habitant, le Pradet se détache largement des Communes précédemment citées et se rapproche de la Valette et de la Garde. La densité reconnue par l'I.N.S.E.E. depuis 1999 est de 1100 hab/km<sup>2</sup>, cette donnée n'est pas négligeable.

Population et densité conduisent à limiter l'évolution démographique à 2500 habitants sur 15 ans. Cette évolution démographique prend en compte les différentes possibilités d'évolution soit à travers le P.L.U. tel qu'il sera présenté, soit à travers les potentialités du P.O.S. actuel.

La préservation d'espaces naturels et agricoles sera prise en compte. Ces espaces font partie de l'aménagement du territoire au niveau des paysages, ils font aussi partie du développement économique, puisque les espaces agricoles et l'agriculture correspondent à un potentiel économique que l'équipe municipale souhaite mettre en avant par le biais de l'agritourisme, c'est-à-dire chambres d'hôtes, fermes pédagogiques ou tout ce qui peut accompagner l'agriculteur à s'installer pour avoir une production de proximité et avoir un complément de ressources, pour que l'activité soit viable.

Par ailleurs, dans le cadre des groupes de travail, les contours de la « Loi littoral » seront expliqués de même que les contraintes inhérentes à cette norme, ainsi que les dérogations.

La création de logements pour tous : actifs, personnes âgées, étudiants et saisonniers sera abordée.

L'action pour l'implantation d'un éco-quartier (aménagement sur le quartier de « La Grenouille ») consiste dans des constructions respectueuses de l'environnement, avec des matériaux permettant des consommations d'énergie limitées. Le concept sera présenté, lors des groupes de travail, avant d'entrer dans le débat. Est également envisagée, la

requalification de La Bâtie en véritable pôle sportif et d'autres points encore que les personnes participant aux ateliers d'urbanisme amèneront à la réflexion.

**Monsieur PEZERY** présente une carte montrant l'occupation de l'espace dans le cadre « Economie-Tourisme-Agriculture » en 1950. La superposition de la deuxième carte montre l'évolution du Pradet en 38 ans. Il conviendra ainsi de travailler sur les zones « roses » c'est-à-dire les zones d'urbanisation et de ne pas s'étaler dans d'autres zones.

Il présente également un document en ligne sur le site de la D.D.E. du Var démontrant les territoires en jeu sur trois zones : Hyères, le Plan – l'Esquirol au Pradet et une zone de Toulon. Concernant la zone du Plan – l'Esquirol au Pradet, les points faibles sont l'attractivité urbaine renforcée et les déchets à gérer. Ce document démontre que le Pradet a un fort potentiel environnemental. Ainsi, il faut diriger la démarche dans ce cadre là au lieu de développer l'attractivité urbaine.

Au niveau de l'Economie, du Tourisme et de l'Agriculture, il est prévu de développer un tourisme pluri-saisonnier et orienté vers le tourisme durable, permettant ainsi de conserver une activité touristique toute l'année, au-delà des mois de Juillet et Août. L'agritourisme sera favorisé, de même que l'installation d'agriculteurs par le biais de la préemption ou de la location de terrains qui appartiennent à la Commune aujourd'hui. Le cœur de Ville et les quartiers seront redynamisés. Les commerces de proximité seront préservés. Il y a également une volonté de l'équipe municipale :

- de favoriser le tourisme côtier, agricole et citadin dans la perspective d'un tourisme pluri-saisonnier,
- d'aménager les entrées de Ville afin de faire voir les connotations spécifiques au Pradet,
- ainsi que d'aider à l'implantation tertiaire.

La démarche de concertation a surtout été axée sur la relance du dialogue avec les Pradétans. Il ne s'agira pas d'une information descendante, mais d'un dialogue, d'un échange, d'une concertation, d'une remontée d'information. Ce sera un espace d'échanges sur les idées mises en avant pendant la campagne et celles des habitants. Tout ceci tendra vers un large consensus sur lequel les Elus se décideront pour avoir une adhésion la plus large possible au niveau du P.L.U.. Ce sera une construction collective de la vision de l'avenir avec une appropriation par les habitants et une aide à la décision pour les Elus.

Pour mener à bien cette démarche de concertation, l'équipe municipale a l'idée de mettre en place plusieurs outils :

- les ateliers d'urbanisme,
- un forum sera mis en ligne sur le site du Pradet pour que les habitants puissent échanger leurs idées,
- la lettre du P.L.U. sera pérennisée et mentionnera le déroulement des ateliers d'urbanisme.

En parallèle, se tiennent les Commissions d'aménagement du territoire auxquelles participent les élus de l'opposition. Par la suite, les travaux des ateliers d'urbanisme seront restitués par leurs membres, sous forme de réunions publiques, afin que l'appropriation se fasse de la manière la plus totale possible.

Les ateliers d'urbanisme sont découpés en trois entités :

-**les ateliers « développement »** concernent les sujets suivants : développement économique, développement urbain. Il y a une connotation transversale à ces ateliers ; l'atelier « Développement » se réunira le 5 Juin, le 26 Juin et le 28 Août,

-**l'atelier « Equilibre social »** se réunira le 12 Juin, le 3 Juillet et le 4 Septembre,

-**l'atelier « Environnement »** se réunira le 19 Juin, le 10 Juillet et le 11 Septembre.

Il s'agit de réunions formelles, mais l'échange entre les Pradétans et les C.I.L. est favorisé afin de ramener une information qui aura échappé aux ateliers. Il sera fait une restitution publique des travaux réalisés au sein de ces ateliers.

Il s'agit là d'un dispositif de démocratie de proximité tel que Monsieur le Maire et son équipe s'étaient engagés à mettre en place.

L'appel à candidature des Pradétans portant sur les ateliers d'urbanisme a suscité un vif intérêt. Une centaine de réponses a été reçue représentant 1.2 à 1.3 % de la population en âge de voter. La représentativité au sein des ateliers tient compte des réponses et de la sociologie du Pradet. Il y a 4 à 7 représentants par quartier.

Les personnes retenues ont été informées par mail ou par téléphone. Le mardi 3 Juin aura lieu une réunion globale à 18H00 permettant de présenter le dispositif. Les réunions se tiendront de 18H00 à 20H00-20H30, au cours desquelles seront abordés des thèmes bien précis.

**Monsieur AXIOTIS** approuve cette démarche, mais souligne que le Maire actuel a travaillé sur l'ancien P.L.U. avec Madame MORICE et l'équipe de Monsieur JOFFRE. Ce P.L.U. a été arrêté le 9 Juillet. Il souhaite savoir les raisons de ce changement de cap.

**Monsieur le Maire** précise que les élections sont terminées. Des Pradétans ont voté pour le programme de l'équipe municipale. Il convie Monsieur AXIOTIS à participer au débat annoncé au cours de cette séance portant sur la révision du P.L.U.

**Monsieur JOFFRE** approuve la démarche de l'équipe municipale. Il a pris conscience, au cours de la campagne de l'importance de cette question. Il précise que le P.L.U. qu'il avait présenté ne défigurait pas le Pradet et le seuil d'habitants était du même ordre que celui annoncé au cours de ce Conseil municipal. Monsieur JOFFRE annonce qu'il votera contre : en ayant travaillé autant d'années, il considère que sa responsabilité politique est engagée par rapport à une vision de devenir de la Ville. Un P.L.U. peut se modifier, mais il y a deux éléments majeurs : un diagnostic et un P.A.D.D.. Ce dernier n'est pas remis en cause aujourd'hui, même s'il est amendé.

Il craint cette démarche car il avait une vision fondamentale différente et ne souhaitait pas travailler sur le « Ville sur Ville », car cela suppose de travailler sur la Ville et en hauteur, même si cette hauteur peut être mesurée dans le règlement d'urbanisme par rapport au zonage. Le « Ville sur Ville » conduit à une augmentation du prix des terrains et de la charge foncière. En outre, la notion d'espace est extrêmement limitée.

**Monsieur JOFFRE** explique pourquoi il est en contradiction avec le projet. Il souhaitait garder au Pradet une âme de village, et optimiser les terrains qui se situaient dans des écarts, sans densifier un certain nombre de ces terrains.

Par ailleurs, le P.A.D.D. a été approuvé par l'agglomération, puisqu'il y a une consultation par rapport au S.C.O.T., mais le problème de la déviation subsiste. Il ne croit pas à une déviation différente, qui ne passerait pas un peu au Nord de la Commune et qui tomberait en plongeant sur la 159. Le P.A.D.D. et le P.D.U. supposent de rentrer en cohérence avec la circulation. De plus, le Pradet est engagé dans une dynamique de transport en commun en site propre qui pénalisera un certain nombre de voies, en terme d'espace sur le Pradet. Les flux et les concentrations de véhicules ne se prêtent pas à la direction discutée aujourd'hui.

**Monsieur JOFFRE** s'interroge sur la raison pour laquelle Monsieur le Maire n'a pas supprimé le P.A.D.D.. Si le P.A.D.D. n'est pas supprimé, il sera possible de travailler sur le règlement amendé mais c'est pour gagner du temps, il ne croit pas que l'équipe municipale obtiendra des résultats dans un délai aussi court après la concertation. Cette démarche conduit à une stratégie de blocage par rapport au P.A.D.D. : il va y avoir une consolidation des coupures d'urbanisme, qui existent sur la Ville et un certain nombre d'espaces voués à l'urbanisation vont être supprimés, y compris dans le Plan d'Occupation des Sols, comme La Fleuride et les propriétés Giraud-Maguet (zones déjà dans une situation urbanisable). Il n'adhère pas à la « Ville sur Ville ». Il s'interroge sur la répartition sociologique de la Ville supposant de créer un équilibre entre l'accession à la propriété et le locatif.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur JOFFRE d'écourter ses propos.

**Monsieur JOFFRE** poursuit. Il a été surpris par la présentation faite par Monsieur PEZERY qui ne mentionne pas le devenir du C.E.F.C.A.. Il serait bon que la Commune ait une petite économie balnéaire a minima. Sur ce point, il y avait un dossier à enjeu portant sur une thalassothérapie sur un site en devenir et dans un espace remarquable.

Par ailleurs, **Monsieur JOFFRE** est agréablement surpris de la notion « d'éco-quartier », mais qui amène quelques surcoûts en matière d'organisation.

**Monsieur STASSINOS** annonce que son groupe votera pour l'annulation, mais avec un certain nombre de réserves, notamment au niveau du P.A.D.D. et de la densité. Si les 12 500 habitants sont atteints sur le Pradet, la Commune se retrouvera à un niveau de densité équivalant à la Ville de La Valette. Ce n'était pas le projet qu'il défendait. Il sera très vigilant et fera tout pour limiter cette croissance démographique. Désormais, il faut faire place à la concertation, aux ateliers au sein desquels ont été sélectionnées des personnes, qui ont accompagné le groupe de Monsieur STASSINOS pendant et après la campagne.

**Monsieur ZUNINO** souligne que l'amendement du P.A.D.D est nécessaire dans l'intérêt du Pradet. Le P.L.H. doit être revu complètement, en s'occupant des zones de l'Esquirol. Il souligne l'intérêt de cette démarche et participera aux ateliers d'urbanisme. Il ne craint pas le fait que, par rapport à la loi S.R.U., toutes les constructions doivent être ramenées dans le centre Ville. Il faut ramener ces constructions en centre Ville de manière intelligente, le Pradet gardera son âme de Village car l'âme du Pradet c'est le centre Ville. Il n'est pas besoin d'aller construire aux Clapiers ou à la Floride pour faire des logements sociaux. Le P.O.S. actuel permet à ce jour, a minima, 600 logements. **Monsieur ZUNINO** est satisfait que le Pradet connaisse un accroissement démographique de 2500 habitants sur six ans. Il annonce que son groupe votera pour la manière de travailler en espérant que les ateliers amèneront vraiment ce qu'il a ressenti pendant la campagne municipale. En effet, les habitants souhaitent préserver leur cadre de vie.

**Monsieur le Maire** remercie Monsieur ZUNINO et Monsieur STASSINOS pour ces convergences de points de vue. Il s'adresse à Monsieur JOFFRE : « Vous avez pris votre responsabilité politique et les résultats des élections ont été clairs sur ce point ». Il passe la parole à Monsieur PEZERY, afin d'amener des réponses sur le P.A.D.D.

**Monsieur PEZERY** répond à la question portant sur le P.A.D.D. en précisant qu'il ne s'agit pas d'un document opposable. S'il avait été décidé d'annuler le P.A.D.D., alors qu'il n'a pas été voté (Il a été uniquement débattu), il y aurait eu un vide juridique, qui aurait permis à nombre de terrains en latence (sursis à statuer pour des réalisations notamment), de déborder le cadre du P.L.U..

Amender le P.A.D.D. permet de rester sur la révision du P.O.S. et la transformation en P.L.U.. Cela permet de donner des sursis à statuer concernant les décisions d'urbanisation et de travailler sereinement au niveau de la Commune.

**Monsieur JOFFRE** demande si cela a été fait uniquement pour La Fleuride.

**Monsieur PEZERY** précise que cette démarche a été réalisée globalement pour le Pradet, pour tout ce que l'équipe municipale souhaitait voir au niveau urbanisation. En ce qui concerne le travail « Ville sur Ville », la loi S.R.U. oriente les municipalités vers la densité urbaine.

Il rejoint Monsieur ZUNINO sur le fait de ne pas dénaturer l'image du Pradet et travailler en parfaite intelligence sur cette question. Il faut également limiter les déplacements à l'extérieur du Pradet, parce qu'on se situe dans le cadre de déplacements doux, de transports en commun. Ramener les habitants en centre Ville favorisera l'utilisation de ces modes de déplacements.

**Monsieur le Maire** invite les Pradétans et ceux qui ont été choisis pour participer aux ateliers à venir travailler en concertation, à adhérer au projet de l'équipe municipale. Le résultat ne pourra être que probant pour le Pradet.

**Monsieur ZUNINO** souhaite avoir communication de la liste des personnes participant aux ateliers d'urbanisme.

**Monsieur le Maire** précise que ces personnes ont été prévenues.

**Monsieur PEZERY** ajoute qu'au niveau de la répartition des personnes sélectionnées, il y a des représentants des comités de soutien de chacun des groupes politiques. C'est un choix de l'équipe municipale qui a été fait dans ce cadre.

**Monsieur le Maire** : « Il fallait faire des choix, je crois que nous avons fait les bons ».

Il procède au vote.

VOTE :           **30 voix POUR – 3 voix CONTRE** (Mme BASTOUL - MM. JOFFRE et GELY).  
**Adopté à la majorité.**

## **2. Syndicats intercommunaux – modification de la représentativité**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

S'agissant du S.I.L.I.A.T., **Monsieur le Maire** propose de remplacer Mademoiselle Charlotte BERNAT par Mademoiselle Rachel CASTELLAN, cette dernière est déléguée aux plages et ce syndicat s'occupe essentiellement aujourd'hui de la surveillance des plages.

En ce qui concerne le S.I.P.CY (le Syndicat de la piste cyclable), **Monsieur le Maire** propose de remplacer Madame Christine MORICE par Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Madame MORICE désire travailler sur la Mine.

Pour le Syndicat de la Mine de Cap Garonne, **Monsieur le Maire** propose de remplacer Monsieur Bernard PEZERY par Madame Christine MORICE.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Madame BASTOUL.

**Madame BASTOUL** précise que les Syndicats intercommunaux existent encore malgré l'intercommunalité. La loi Chevènement venait limiter cette prolifération de syndicats intercommunaux et les adapter au niveau de l'agglomération. Elle souhaiterait savoir si, concernant le Syndicat de la mine de Cap Garonne regroupant les Villes de La Garde, Le Pradet et Carqueiranne, il y a une volonté de l'équipe municipale de maintenir ce syndicat, bien que le droit impose son intégration dans l'agglomération.

En ce qui concerne les syndicats, **Madame BASTOUL** souhaiterait avoir communication de la signification de leurs sigles.

En outre, dans un objectif de transparence, elle aimerait connaître si des élus pradétans sont Présidents ou Vice-présidents de ces syndicats et être informée des indemnités mensuelles attribuées et votées pour chacun des délégués.

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur CAYOL de renseigner Madame BASTOUL sur les questions posées.

**Madame BASTOUL** intervient et précise que les personnes présentes à cette séance du Conseil municipal sont susceptibles d'être intéressées par cette question. De plus, Monsieur le Maire pourrait donner directement les renseignements demandés.

**Monsieur le Maire** précise que chaque Pradétan peut venir en Mairie et voir Monsieur CAYOL pour avoir communication de ces éléments. Il est surpris de cette intervention car au cours du mandat précédent, Madame BASTOUL n'avait pas demandé de telles informations.

**Madame BASTOUL** souligne que désormais elle fait partie de l'opposition et c'est à ce titre qu'elle intervient.

**Monsieur AXIOTIS** s'abstiendra sur le sujet : il estime que des personnes de l'opposition devraient être présentes dans ces syndicats.

**Monsieur le Maire** répond à Madame BASTOUL en donnant la signification des sigles des différents syndicats :

- le S.I.L.I.A.T. Syndicat Intercommunal de la Lutte contre l'incendie de l'Aire Toulonnaise,
- le S.I.P.CY Syndicat Intercommunal pour la piste cyclable,

-le Syndicat de la Mine de Cap Garonne est connu de tous et il n'est pas besoin de donner davantage de précision sur l'appellation de ce syndicat. A ce propos, il invite Madame BASTOUL au printemps de la Mine le 1<sup>er</sup> Juin.

**Monsieur le Maire** procède au vote.

VOTE :       **25 voix POUR – 8 bulletins blancs** (Mesdames SICCARDI et VERA, Messieurs GARNIER, UNIA et STASSINOS ; Mme BASTOUL, MM. GELY et JOFFRE) en faveur des modifications proposées.

### **3. Modification des statuts du S.I.A.E (Syndicat Intercommunal de l'Alimentation)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** précise le sigle du S.I.A.E.. Il s'agit du Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur JOFFRE.

**Monsieur JOFFRE** est surpris de la modification du nombre de délégués. Il se demande si la « partie cachée de l'iceberg » ne serait pas fondée sur la revendication d'une vice-présidence du syndicat par un élu pradétan, étant donné que le président est lui-même Pradétan.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'y a qu'un seul Président et pas de Vice-président.

**Madame BASTOUL** demande le nom de ce Président.

**Monsieur le Maire** désigne Monsieur Yves PARENT. Il ajoute qu'il n'y a pas de partie « cachée de l'iceberg » pour reprendre les propos de Monsieur JOFFRE. Il s'agit d'un procès d'intention.

**Monsieur le Maire** propose Monsieur Olivier DURAND comme titulaire, alors qu'il était suppléant jusqu'à ce jour et la suppléante serait Madame Marie-Laure CHURET.

**VOTE : Adoption de la modification des statuts**

**25 voix POUR – 8 ABSTENTIONS** (Mesdames SICCARDI et VERA, Messieurs GARNIER, UNIA et STASSINOS ; Mme BASTOUL, MM. GELY et JOFFRE).

**Monsieur Olivier DURAND est désigné comme titulaire et Madame Marie-Laure CHURET comme suppléante.**

#### **4. Modification de la délibération du 30 avril 2008 portant désignation des membres de la C.C.I.D. (la Commission communale des impôts directs)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Monsieur le Maire** précise que les deux personnes proposées en remplacement des deux précédentes sont : Monsieur DOERR Henri, qui habite Toulon mais qui paie des impôts sur la Commune et Monsieur HYVERT Gérard, qui habite Lyon et qui paie des impôts sur la Commune.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur GELY.

**Monsieur GELY** explique qu'au dernier Conseil municipal, il avait demandé à Monsieur le Maire si les personnes extérieures étaient inscrites au rôle. Selon ses propos, Monsieur le Maire avait répondu que ce n'était pas obligatoire. Aujourd'hui, les personnes remplacées ne sont plus contribuables au Pradet. Monsieur GELY s'interroge sur le fait de savoir si ces personnes ont été un jour contribuables au Pradet. Il demande la date jusqu'à laquelle elles ont été contribuables au Pradet.

**Monsieur le Maire** souligne que la réflexion de Monsieur GELY l'a conduit à rechercher plus d'informations sur cette question. Il déclare procéder à des vérifications, afin de savoir si ces personnes étaient contribuables.

**Monsieur GELY** ajoute qu'au cours du dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire avait annoncé qu'il n'était pas obligatoire que ces personnes soient ou aient été contribuables.

**Monsieur le Maire** répond : « Errare humanum est » et passe la parole à Monsieur STASSINOS.

**Monsieur STASSINOS** annonce que son groupe votera pour cette délibération, étant donné que Monsieur le Maire a pris en compte la remarque qu'il avait précédemment émise concernant la présence de Madame Sophie REYNAUD.

**Monsieur le Maire** procède au vote.

VOTE :           **UNANIMITE**

## **5. Attribution d'une subvention pour le foyer socio-éducatif du collège de Carqueiranne**

**Rapporteur : Monsieur Lionel SICARD, Conseiller municipal**

**Monsieur le Maire** passe la parole à Monsieur SICARD pour l'exposé du rapport. **Monsieur SICARD** précise que la subvention sera allouée au Foyer socio-éducatif du Collège de Carqueiranne, puisque cette institution a fait l'avance.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Monsieur JOFFRE.

**Monsieur JOFFRE** suggère d'augmenter la subvention à 1000 €.

**Monsieur SICARD** précise que les 600 € correspondent à la moitié de ce qui était demandé, l'autre moitié est allouée par la Mairie de Carqueiranne.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'il y a eu un partage équitable entre les deux Mairies, en accord avec la responsable.

VOTE :           **UNANIMITE**

## **6. Réhabilitation Mairie Annexe – Locaux CCAS – Avenant n° 1 avec la Sté MTS**

**Rapporteur : Monsieur Yves PARENT, Adjoint au Maire**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Yves PARENT.

**Monsieur AXIOTIS** réitère sa remarque faite au précédent Conseil municipal. Il est en désaccord avec des augmentations de ce type sur des appels d'offre publics. Il trouve cela exagéré. Le maximum d'augmentation possible se situe à hauteur de 5%, ou bien la Commission d'appel d'offre est incompétente. Il votera contre.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur ZUNINO.

**Monsieur ZUNINO** comprend que dans la réhabilitation il peut y avoir des surprises, mais passer au quart de ce qui était prévu est inadmissible. En outre, lors du précédent Conseil municipal, il avait soulevé la question de la rampe d'accès pour handicapés. A ce jour, elle a été démolie. Il demande si les travaux sont inclus ou non et pour quelle raison l'entrée des handicapés n'a pas été prévue à l'arrière du bâtiment.

**Monsieur le Maire** déclare qu'il est prévu que les handicapés entrent par l'arrière du bâtiment.

**Monsieur PARENT** ajoute que la démolition de la rampe ne coûtera rien à la Commune.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Madame DELI.

**Madame DELI** apporte des précisions : « Je voudrais répondre sur les 5%. La réglementation c'est pas ça. La réglementation, c'est 5% pour un passage en C.A.O., au-delà de 5%, on est obligé de passer en C.A.O., mais c'est accepté au-delà par la Préfecture. Il suffit de lire le Code des marchés publics ».

**Monsieur AXIOTIS** répond qu'il n'a pas dit que c'était illégal, mais il s'agit des deniers publics du Pradet et des Pradétans et l'augmentation de plus de 5% est exagérée. Il est contre.

**Monsieur JOFFRE** précise qu'il était au courant d'une partie du dossier : il n'avait pas les bilans, mais il y avait un problème de plancher.

**Monsieur PARENT** précise qu'il ne s'agit pas du plancher mais des faux-plafonds.

**Monsieur JOFFRE** demande plus d'informations sur ce point.

**Monsieur PARENT** répond que 80% des travaux étaient engagés avant le 16 Mars. Ils correspondent pour plus de la moitié au remplacement de la cloison anti-feu, qui avait été prévue en agglos de 20, derrière les escaliers de secours. Elle ne permettait pas l'installation de l'escalier et a été remplacée par du placo-plâtre. Il y a eu une moins value de 1600 € sur le gros œuvre et une plus-value de presque 16000 € T.T.C. en placo-plâtre, comprenant également des locations d'échafaudages.

**Monsieur JOFFRE** assumera ce chantier, puisqu'il avait été lancé sous sa mandature et annonce qu'il votera pour. Il ajoute une précision sur la C.A.O. et l'augmentation de 5%. L' élu est souvent démuné et se réfère à un architecte.

Par ailleurs, il s'adresse à **Monsieur le Maire** afin d'avoir plus de renseignements sur l'utilisation des locaux autres que ceux occupés par le C.C.A.S.

**Monsieur le Maire** répond que la salle mutualisée restera, il n'y a pas de problème sur ce point. Il passe la parole à Madame VACCA déléguée à l'action sociale. Elle précise que l'équipe municipale, dans le cadre de son projet a décidé d'utiliser les deux bureaux au premier étage et la salle de réunion pour le C.C.A.S., d'où l'intérêt de faire accéder les usagers par l'ascenseur du rez-de-chaussée. Elle dit à Monsieur JOFFRE qu'il avait orienté l'utilisation de cette salle dans un objectif associatif, à présent elle sera utilisée comme salle de réunion pour la municipalité, il en manque à ce jour sur le Pradet. Les deux bureaux seront attribués à l'assistante sociale du Conseil général (il est obligatoire de la loger) et à l'assistante sociale de la municipalité.

**Monsieur JOFFRE** : « Et à l'étage ? ».

**Madame VACCA** répond que l'équipe municipale n'a pas travaillé à ce jour sur l'affectation des locaux du premier étage. Néanmoins, les représentants des associations, auxquels Monsieur JOFFRE aurait peut-être fait une promesse, ont été reçus par la municipalité actuelle. Mais ils n'étaient pas intéressés par ces locaux, les trouvant trop exigus pour une association.

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur STASSINOS.

**Monsieur STASSINOS** déclare s'abstenir sur le vote des travaux de la réhabilitation de la Mairie annexe, car l'augmentation est trop importante. Il souhaite être plus amplement informé dans la délibération la prochaine fois où le Conseil municipal devra voter une augmentation de travaux aussi importante.

Par ailleurs, il souligne que ce chantier n'était pas sécurisé, notamment lorsqu'on passait d'un trottoir (Est) à un autre trottoir (Ouest). Les piétons devaient passer sur la rue. Plusieurs demandes de mise en sécurité ont été faites. Toutefois, malgré le changement de municipalité, il n'y a pas eu de mise en sécurité du chantier.

**Monsieur le Maire** précise qu'aujourd'hui le chantier est terminé et qu'il n'y a pas eu de dégâts corporels. Il y avait un organisme de sécurité « L'APAVE », qui était sur place. De plus, l'équipe municipale a pris le chantier en cours.

**Monsieur STASSINOS** souligne que Monsieur le Maire faisait partie de l'ancienne équipe municipale.

**Monsieur le Maire** ajoute qu'un parcours comprenant un passage piétons pour traverser et un fléchage avait été élaboré. Les personnes passant sur la route ne respectaient pas les règles de sécurité. Il insiste sur le fait que la sécurité avait été mise en place.

**Monsieur STASSINOS** réaffirme que la mise en sécurité de ce chantier n'était pas correcte et précise qu'il fera tout pour que la sécurité soit assurée sur les prochains chantiers.

**Monsieur le Maire** passe la parole à Monsieur ZUNINO.

**Monsieur ZUNINO** demande à quel moment les élus auront une salle à disposition.

**Monsieur le Maire** annonce que cela sera effectif normalement pour le mois de Septembre prochain.

**Monsieur le Maire** procède au vote.

VOTE :        **25 voix POUR – 3 voix CONTRE** (M. ZUNINO, Mme CONFORTINI, M. AXIOTIS) – **5 ABSTENTIONS** (Mesdames VERA et SICCARDI, MM. GARNIER, UNIA et STASSINOS).

**Adopté à la majorité.**

## **7. Exercice du droit de préemption par la SAFER – chemin de la Foux**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis BARBAROUX, Conseiller municipal**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur Jean-Louis BARBAROUX.

**Monsieur JOFFRE** souhaite intervenir. Il constate que la S.A.F.E.R. était une très bonne initiative. Il votera pour cette question. Il s'interroge sur l'augmentation importante du prix, le prix du terrain des domaines en zone agricole était de 3,4 ou 5 €.

**Monsieur le Maire** précise que ces tarifs ont été fixés par France Domaines.

**Madame MORICE** s'adresse à Monsieur JOFFRE et ajoute que les 3 ou 4 € s'appliquaient à la zone rouge et à la zone N.D.. En zone agricole, le prix a toujours été plus élevé.

**Monsieur AXIOTIS** souligne une continuité par rapport à la municipalité précédente.

**Monsieur PEZERY** précise que la municipalité ne dispose pas de la préemption, cela revient à la S.A.F.E.R.. De plus, la veille sur les terrains agricoles était un engagement de l'équipe municipale pendant la campagne.

**Monsieur le Maire** s'adresse à Monsieur AXIOTIS. Il souligne être ouvert à toute bonne proposition.

**Monsieur ZUNINO** est satisfait de cette démarche en vue de la réservation des terrains agricoles sur le Pradet. Par contre, par rapport à ce prix, il s'est renseigné sur les prix des terrains acquis par des agriculteurs pour une exploitation, le montant était de l'ordre de 5 à 6 €. Il est surpris par le prix et doute que la municipalité puisse en acheter beaucoup, mais la démarche est excellente. Il espère que la municipalité bénéficiera de subventions.

**Monsieur PEZERY** précise que la surface de ces terrains équivaut à 4400 m<sup>2</sup>. Par conséquent, il ne s'agit pas d'hectares et le prix est lié à la surface. Aujourd'hui, ce n'est pas la Mairie qui achète, mais la S.A.F.E.R.

**Monsieur le Maire** procède au vote.

**VOTE : 27 voix POUR – 6 ABSTENTIONS** (Mesdames VERA et SICCARDI, MM. GARNIER, UNIA et STASSINOS et M.AXIOTIS)

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## **8. Création d'un emploi d'apprenti-maçon**

**Rapporteur : Monsieur Michel MEYER, Adjoint au Maire**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Monsieur MEYER.

**Madame BASTOUL** remercie la nouvelle équipe municipale de continuer la politique mise en place précédemment, concernant l'apprentissage. Elle souligne qu'elle a toujours défendu l'apprentissage, celui-ci ayant été trop longtemps négligé en France. La politique lancée par Madame Edith CRESSON n'a pas été suivie, Madame BASTOUL le regrette. Aujourd'hui, on revient à l'apprentissage et c'est une chance pour l'avenir de certains enfants, qui n'ont pas la chance d'intégrer de grandes écoles. Madame BASTOUL est satisfaite de cette démarche.

**Monsieur le Maire** précise que le C.T.P. se réunira à la fin du mois de Juin.

**Monsieur ZUNINO** demande quel est le maître d'apprentissage.

**Monsieur le Maire** répond que le tuteur est un des employés de la Commune, maçon confirmé.

VOTE :           UNANIMITE

## **9. Modification du tableau des effectifs - création d'emploi d'adjoint d'animation pour la maison des petits**

**Rapporteur : Madame Sandrine BOFFA, Conseillère municipale**

**Monsieur le Maire** donne la parole à Madame Sandrine BOFFA.

**Madame BASTOUL** demande si cet emploi est un supplément ou une mise à jour.

**Madame BOFFA** répond qu'il s'agit d'une mise à jour des postes.

VOTE :           UNANIMITE

**10. Demandes de subventions au Conseil Général, au Conseil Régional et TPM pour financement de manifestations – action économique**

**Rapporteur : Monsieur Michel MEYER, Adjoint au Maire**

La question n° 10 est traitée avant la question n° 9 puisque que Monsieur MEYER est rapporteur de la question n°8 et de la question n°10.

**Madame BASTOUL** observe que les « Rencontres artisanales » se transforment en Journées de l'Été. Elle souhaiterait savoir ce qu'est le « Championnat des sans pédales ».

**Monsieur MEYER** lui suggère d'y participer, mais ne souhaite pas dévoiler la surprise.

**Madame BASTOUL** approuve cette démarche.

VOTE :        **UNANIMITE**

**Décision en communication**

- Décision n° **08-DEC-DGS-009** portant passation d'une convention entre la commune et le Centre canin de la Colle Noire

**La séance est levée à 19H00.**

Le Maire,